



atip

# Rapport d'activités

# 2017

AGENCE  
TERRITORIALE  
INGÉNIERIE  
PUBLIQUE



## SOMMAIRE

L'instruction du droit des sols	04
L'accompagnement technique URBANISME	06
L'accompagnement technique AMENAGEMENT	08
Zoom Projets	11
Le conseil	17
L'accompagnement technique du Département	18
Le traitement des paies	20
La gestion des listes électorales	21
Qualité, méthodes et expertises, actions transversales :	
Les chantiers 2017	22
Les différents sites de l'ATIP en territoire	24
L'organigramme	25

## L'Atip, le choix de la solidarité territoriale

Deux ans déjà ! L'ATIP se confirme comme la boîte à outils des collectivités du Bas-Rhin pour mener à bien leurs projets d'aménagement et d'urbanisme ou pour la gestion de la paie et des listes électorales.

Elle rassemble aujourd'hui 533 membres dont 490 communes, 17 communautés de communes, 25 autres groupements, et le Département. Avec l'ATIP, ils font le choix de la solidarité et de la mutualisation, pour une ingénierie publique de grande qualité et néanmoins accessible à tous.

L'ATIP est donc sur le bon chemin et poursuit son ambition : être à la fois souple, adaptable, et réactive pour répondre aux besoins des communes et des communautés de communes ou des SCOT. Répondre à un vaste éventail de sujets est un défi, mais c'est aussi grâce à cela que l'ATIP poursuit son développement et innove.

L'année 2017 aura été une année de consolidation du fonctionnement interne de la structure, notamment dans les domaines de l'application du droit des sols, et de la paie après le changement de logiciel mis en œuvre en 2016.

En complément des chantiers internes, l'ATIP a souhaité en 2017 ouvrir de nouveaux partenariats s'inscrivant dans un réseau d'ingénierie départementale aux côtés d'autres organismes comme Alsace Archéologie, l'EPFA, le SDEA, le GIE

VIABITAT 67, l'ADIRA, l'ADT, le CAUE, le SYCOPARC... Cette volonté d'ouverture s'est également traduite en 2017 par la création d'une veille juridique et technique trimestrielle envoyée aux membres de l'ATIP et par l'élaboration de plusieurs fiches techniques en ADS et en urbanisme notamment. L'ATIP est riche d'une expertise qui se construit tous les jours à partir des dossiers suivis auprès des collectivités. C'est un juste retour de leur faire profiter du fruit de ces expériences et de cette connaissance.

Poursuivant sur cette logique, l'ATIP présente, en partenariat avec l'Association des maires du Bas-Rhin, une nouvelle offre de service : la formation des élus locaux. Il s'agit là aussi de valoriser la capitalisation de son expertise. Après avoir reçu fin 2017 l'agrément du Ministère de l'Intérieur comme organisme de formation, elle propose en 2018 son premier programme de formation centré sur son cœur de compétence : l'application du droit des sols, l'urbanisme, l'aménagement et l'environnement.

L'ATIP avance ! Cela est possible grâce au soutien de ses nombreux membres, et grâce aussi au travail de ses agents qui œuvrent tous les jours à construire une ingénierie publique de qualité, créative, et facilitatrice, au service des collectivités et des territoires. Que tous soient félicités et chaleureusement remerciés pour leur engagement.





## L'instruction du droit des sols

L'ATIP instruit les autorisations du droit des sols pour 452 communes du Bas-Rhin et une commune du Haut-Rhin, représentant 559763 habitants. Cette année, ce sont 34 communes qui ont rejoint l'ATIP pour la mission application droit des sols (ADS). Suite à l'élargissement de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) aux communes de l'ancienne communauté de communes des châteaux, trois communes ont rejoint le service instructeur de l'EMS.

En 2017, 23 629 dossiers ont été instruits par les 40 agents en charge de l'ADS de l'ATIP.

Toujours dans l'objectif d'améliorer le service rendu, le Comité syndical a décidé en mars 2017 la création de deux postes d'instructeurs « volants ». Ces instructeurs, en place depuis le 1er septembre, viennent en appui aux territoires qui connaissent une surcharge momentanée, due à une activité ADS importante ou une baisse d'effectifs, ceci dans le but d'assurer pour les communes membres une instruction sans rupture.

Afin d'assurer une bonne utilisation de l'outil d'instruction, les services de l'ATIP ont formé 253 agents communaux à l'occasion de 29 sessions d'une journée de formation dédiée au logiciel cart@DS couplé à un système d'information géographique intégré : intr@GEO.

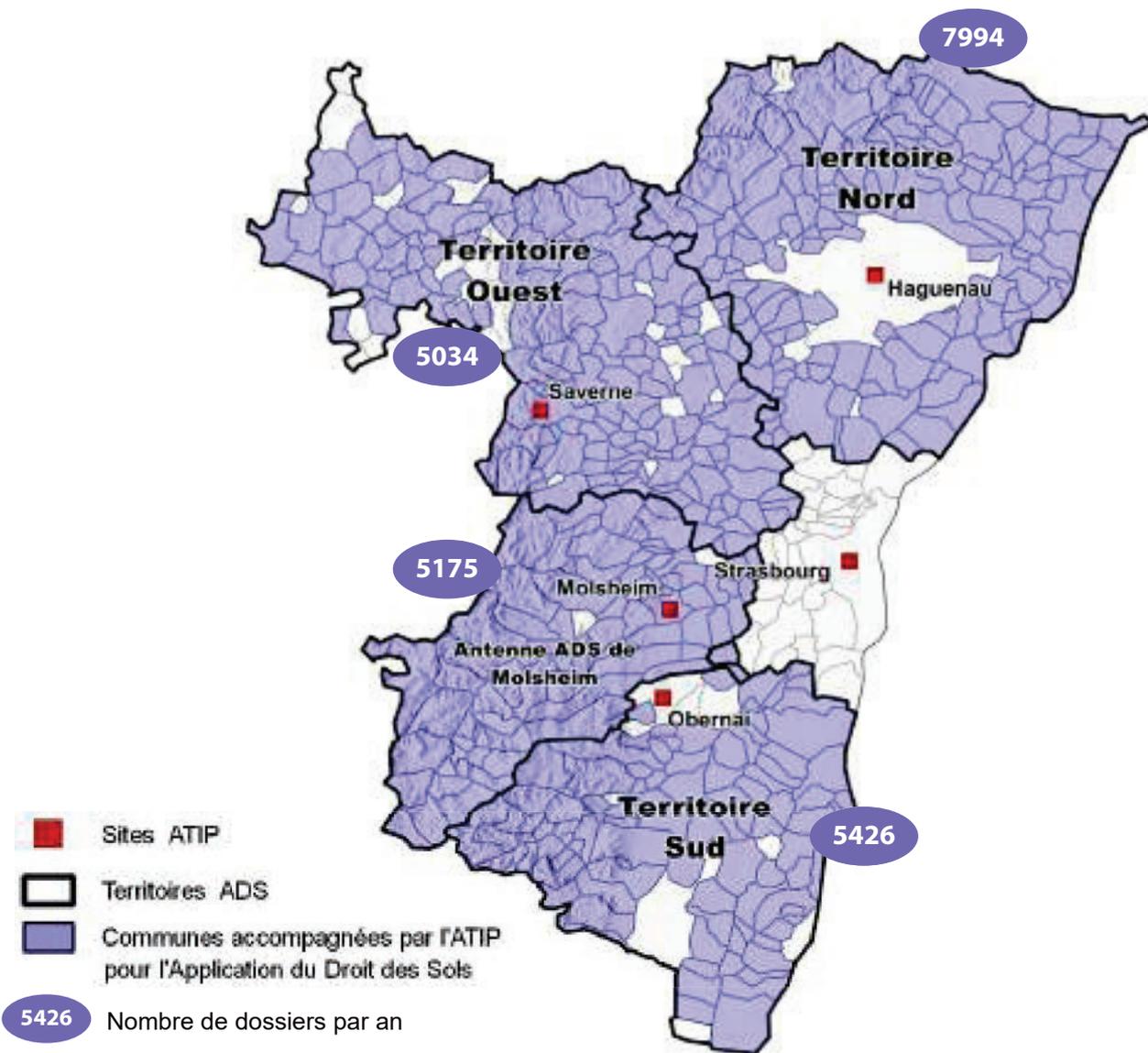
L'activité ADS a été marquée comme chaque année par des évolutions législatives et réglementaires qui ont impacté les autorisations d'urbanisme et leur instruction. Il s'agit notamment des décrets d'application de la loi LCAP (loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et

au patrimoine) et du décret organisant l'articulation de la procédure d'instruction des autorisations d'urbanisme avec des autorisations relevant d'autres législations.

L'ATIP s'est attachée tout au long de l'année à créer, diffuser et mettre à jour des fiches outils à l'attention des instructeurs mais aussi des communes, de manière à communiquer toute information nouvelle de façon la plus efficace possible.

En 2017, l'ATIP a lancé un projet de valorisation des données ADS qui permettra notamment aux membres de l'ATIP de disposer de données sur la construction neuve. A cette fin, une étude sur les conditions de l'élaboration de la qualité de la donnée a été menée et une démarche d'homogénéisation du processus de saisie est mise en œuvre depuis juillet 2017.

**Le 30 juin, Monsieur Jean-Lou Mateja, référent ADS de l'ATIP, a fait valoir ses droits à la retraite. Monsieur Mateja, passionné d'urbanisme, a organisé dès 1984 le service instructeur du SDAU (Service Départemental d'Aménagement et d'Urbanisme). Durant 33 ans, il a conduit et formé les instructeurs ADS. Avant son départ, il a accompagné les premiers jours à l'ATIP de sa remplaçante, Madame Céline Stroebel.**



Secteurs ADS	Nb total de dossiers	Types de dossiers						Communes ADS
		CUa	CUb	DP	PC	PA	PD	
Antenne ADS Molsheim	5175	1849	116	2130	982	31	67	73
Territoire NORD	7994	2424	111	3521	1724	45	169	138
Territoire OUEST	5034	1718	151	2007	1059	32	67	147
Territoire SUD	5426	1842	153	2172	1086	51	122	94
<b>TOTAL</b>	<b>23629</b>	<b>7833</b>	<b>531</b>	<b>9830</b>	<b>4851</b>	<b>159</b>	<b>425</b>	<b>452</b>

PC : permis de construire  
 PA : permis d'aménager  
 PD : permis de démolir

CUa : certificat d'urbanisme informatif  
 CUb : certificat d'urbanisme opérationnel  
 DP : déclaration préalable

## L'accompagnement technique URBANISME



L'ATIP propose à ses membres un large éventail d'outils en matière de planification urbaine, avec un niveau d'intervention adapté aux besoins de chaque collectivité :

-Conseil en amont pour l'aide à la décision, par exemple sur les différentes options envisageables pour concrétiser un projet, les procédures à prévoir, les coûts et délais associés, le droit de préemption urbain... ;

-Accompagnement (aux côtés du maître d'ouvrage) pour l'élaboration ou l'adaptation de cartes communales, Plan d'Occupation des Sols (POS), Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) communaux et intercommunaux, Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) ;

-Réalisation complète (incluant l'étude) de certaines procédures de moindre ampleur (mises à jour, modifications, révisions « allégées » ou mises en compatibilité de PLU notamment).

Lorsqu'elle accompagne un de ses membres sur une procédure d'urbanisme, l'ATIP se charge de la rédaction de tous les actes (délibérations, arrêtés) et des pièces administratives qui leur sont liées (courriers de transmission...), ce qui mobilise trois chargées de procédures. Cet accompagnement particulier concourt à la sécurité juridique des documents d'urbanisme.

En mars 2014, la loi ALUR avait impulsé une vague de modernisation des documents d'urbanisme en prévoyant la caducité des POS à court terme et en favorisant l'élaboration de PLU intercommunaux. En conséquence, de nombreuses démarches sont en cours dans le département pour transformer les POS en PLU ou élaborer des PLUi dans les territoires qui ont souhaité s'emparer de la démarche.

Ainsi, au nombre des opérations suivies par l'ATIP en matière d'urbanisme en 2017, figurent 47 procédures de révision de POS en PLU (environ 80 % des révisions suivies) et 5 procédures

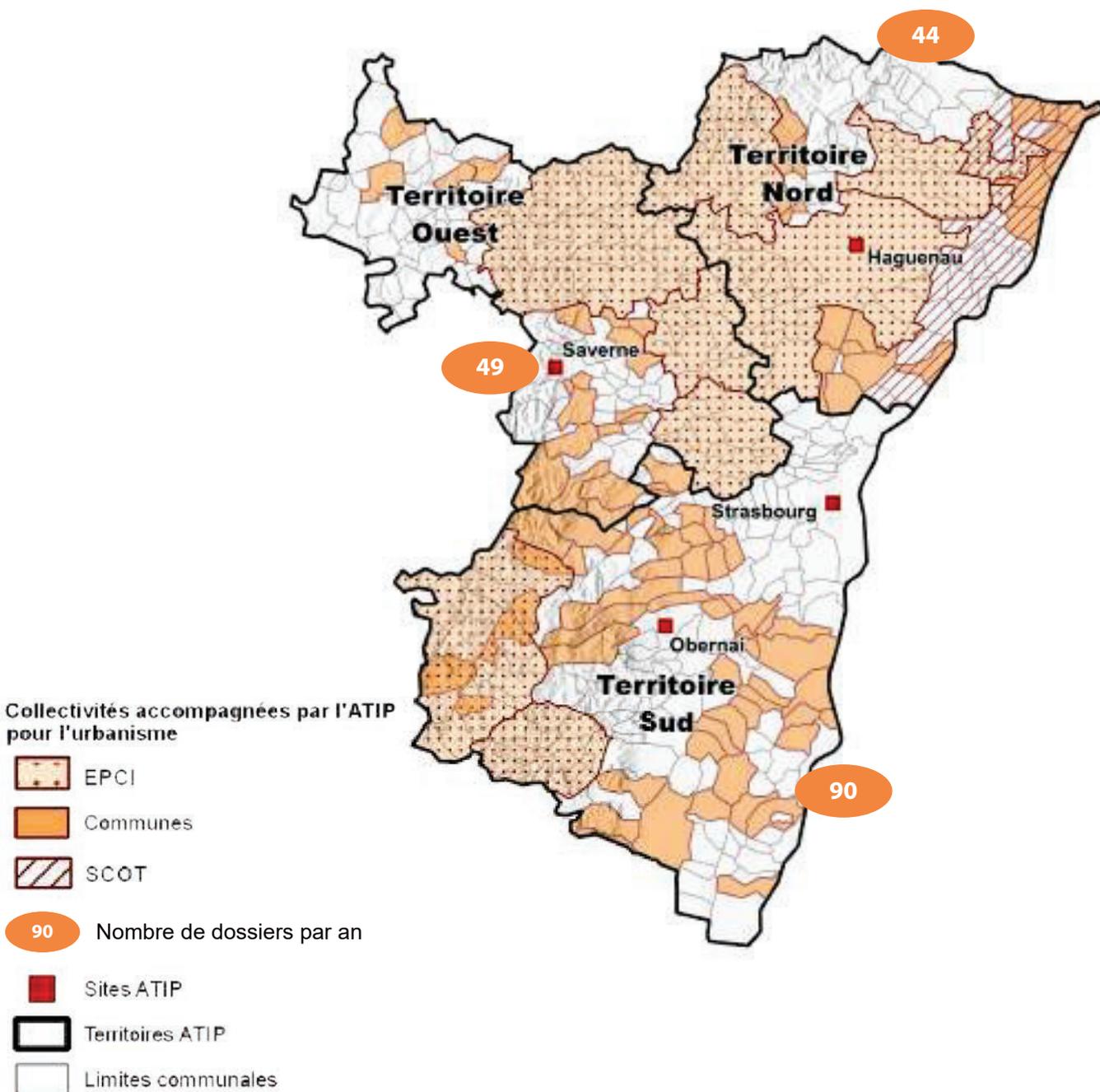
d'élaboration de PLUi. Les communautés de communes du Kochersberg et de l'Ackerland, de Hanau - La Petite Pierre, du Pays de Niederbronn-les-Bains et du Pays de la Zorn ont en effet sollicité l'appui de l'ATIP.

L'afflux de procédures consécutif à la loi ALUR continue à nécessiter une mobilisation importante des équipes projets en territoires et des expertises de l'ATIP.

C'est aussi le cas pour les évolutions législatives et réglementaires plus récentes. Ainsi, l'entrée en vigueur au 1er janvier 2017 de l'ordonnance du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public, qui a notamment obligé à dématérialiser toutes les enquêtes publiques, a fortement mobilisé les chargées de procédures et les équipes des territoires.

La réforme des unités touristiques nouvelles (UTN) a donné lieu à un important travail interne en vue d'accompagner au mieux les communes de montagne concernées par des projets touristiques. Les premiers PLU fondés sur le nouveau contenu défini par le décret entré en vigueur le 1er janvier 2016 et suivis par l'ATIP entrent en phase d'achèvement, ce qui alimente les travaux et réflexions de l'ATIP sur la mise en œuvre de cette réforme.

Enfin, l'ATIP a poursuivi tout au long de l'année 2017 son action d'accompagnement spécifique des PLUi sur les territoires à travers un pilotage coordonné des actions des chefs de projet en charge de ces missions et un suivi régulier grâce à une présence continue sur les territoires. Elle s'est aussi attachée à porter une vision transversale sur les politiques publiques et a plus largement veillé à une cohérence ainsi qu'au partage des pratiques et des doctrines sur les différents dossiers.



	Nb total d'opérations en urbanisme	PLUi	Révision/ Elaboration PLU	Autres
<b>Territoire NORD</b>	<b>44</b>	1	19	24
<b>Territoire OUEST</b>	<b>49</b>	4	14	31
<b>Territoire SUD</b>	<b>90</b>	0	38	52
<b>TOTAL</b>	<b>183</b>	<b>5</b>	<b>71</b>	<b>107</b>



## L'accompagnement technique AMENAGEMENT



La mission d'accompagnement technique en aménagement proposée par l'ATIP couvre trois grands volets d'action :

- La réalisation ou le suivi d'études préalables comme outils d'aide à la décision sur l'opportunité du projet d'aménagement ;
- L'accompagnement dans la programmation et la mise en œuvre de projets de développement urbain, à vocation économique ou d'habitat, menés en régie ou concédés ;
- L'accompagnement technique de projets de réaménagement d'espaces publics dans des contextes variés (entrées de ville, centre bourg, traverses, pistes cyclables intercommunales).

A tout moment du projet, depuis la réflexion sur la programmation, l'articulation des procédures à mettre en œuvre (urbanisme, environnement, commande publique), jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle, les équipes de l'ATIP proposent un accompagnement adapté aux besoins des collectivités membres et en complémentarité des compétences en présence.

En 2017, l'ATIP a accompagné ses membres sur plus de 70 opérations. Les projets de réaménagement d'espaces publics ont représenté 34 accompagnements à différentes échelles allant de l'aménagement à la requalification d'espaces publics en centre bourg.

L'accompagnement sur les projets de développement urbain a concerné 26 missions, que ce soit pour le développement d'extensions urbaines maîtrisées, la revitalisation de dents creuses ou encore la reconversion de friches.

L'année 2017 a été également l'occasion de proposer de nouvelles missions en lien avec l'évolution des besoins des collectivités membres.

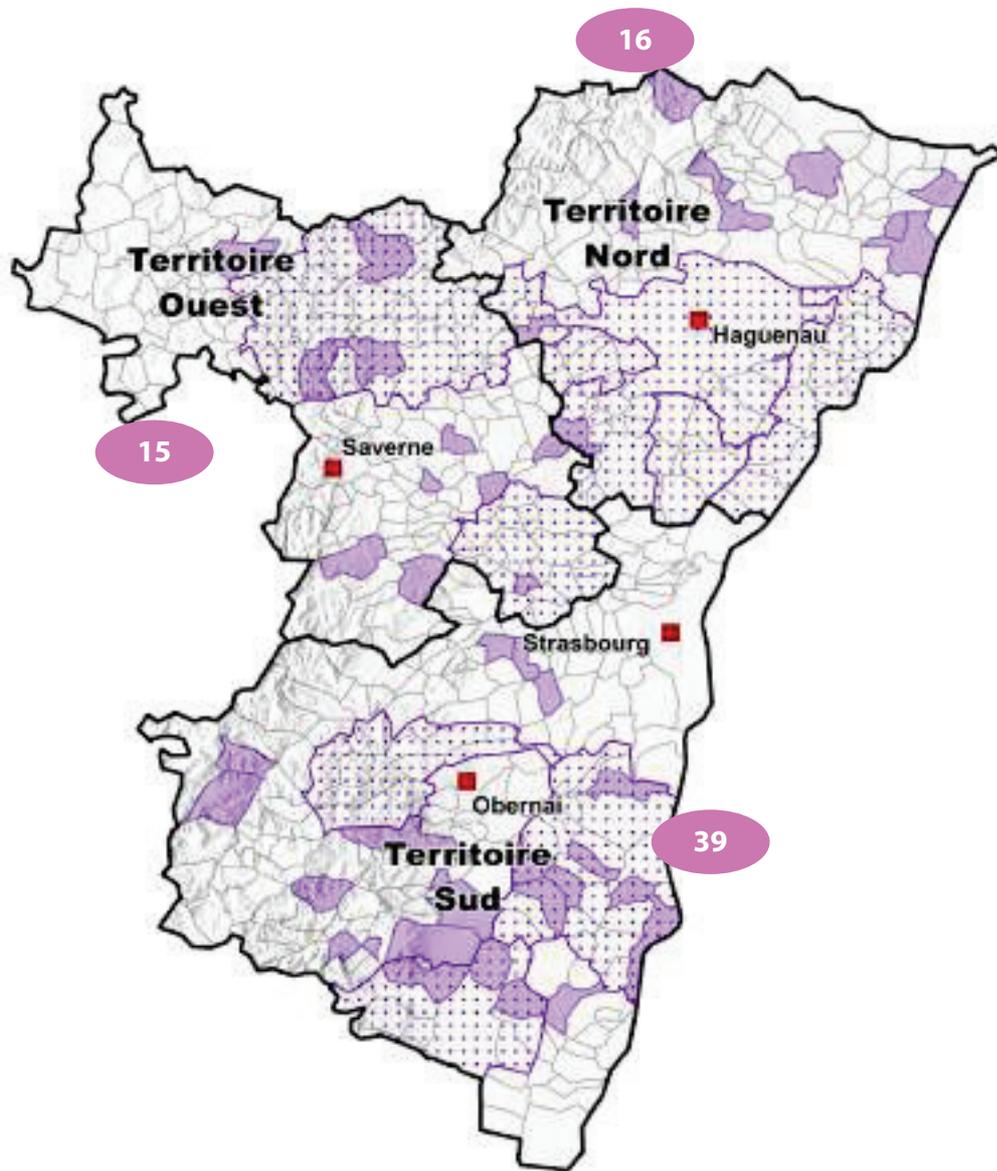
La question de la gestion du stationnement dans les centres bourg a fait émerger un besoin d'accompagnement pour la création d'une nouvelle offre de stationnement mutualisée en surface ou en superstructure.

En parallèle de la définition d'un projet d'aménagement ou de l'évolution d'un document d'urbanisme, certaines collectivités ont bénéficié d'un accompagnement sur la définition des modalités de financement des équipements publics à réaliser, permettant d'arbitrer entre évolution de la fiscalité locale ou mise en place d'un outil de participation des opérateurs concernés.

Plusieurs approches de reconversion de friches ont été développées en fonction du contexte et de la volonté de portage public de l'opération. L'ATIP a notamment accompagné certaines collectivités membres dans l'évolution de leur document d'urbanisme pour rendre possible le projet de reconversion d'une friche par un porteur de projet privé ou encore assuré des missions d'assistance dans la passation de concessions d'aménagement.

L'ATIP a également été mobilisée sur plusieurs missions stratégiques concernant des zones d'activités. Qu'il s'agisse d'études d'anticipation en vue d'élaborer différents scénarii d'évolution du schéma de desserte ou encore de l'élaboration d'un schéma directeur stratégique des zones d'activités économiques du territoire, les équipes de l'ATIP se mobilisent pour aider les communes à maîtriser l'évolution et la qualité de leur tissu économique.

Enfin, dans le cadre de l'accompagnement sur plusieurs zones d'aménagement concerté (ZAC) d'activités ou d'habitat de compétence intercommunale, les services de l'ATIP et en particulier les référents en environnement, aménagement et droit de l'urbanisme, ont été mobilisés pour valider l'articulation des procédures et encadrer les décisions à prendre en tenant compte des réformes récentes.



**Collectivités accompagnées par l'ATIP pour l'aménagement**

-  Communes
-  EPCI
-  17 Nombre de dossiers par an
-  Sites ATIP
-  Territoires ATIP

	Nb total d'opérations en aménagement
<b>Territoire NORD</b>	16
<b>Territoire OUEST</b>	15
<b>Territoire SUD</b>	39
<b>TOTAL</b>	<b>70</b>

## Détail des opérations d'aménagement en cours

Territoire Nord (16)	CA de Haguenau	Aménagement de la Zone d'Activités Economiques de la SANDLACH-EST
	CdC de la Basse-Zorn	Pré-études pour la requalification de l'EPSAN
	CdC du Pays Rhénan	Zone d'Activités Economiques de Drusenheim-Herrlisheim
	KRAUTWILLER	Aménagement de la rue des Champs et de la rue de Wingsheim
	MEMMELSHOFFEN	Etude urbaine et projet d'aménagement d'une zone IAU
	MOMMENHEIM	Piste cyclable de Mommenheim à Waltenheim
	MOTHERN	Faisabilité projet d'extension
	SCHAFFHOUSE-PRES-SELTZ	DUP pour l'aménagement d'une zone IIAU
	SCHIRRHOFFEN	Extension urbaine Nord-Est
	SCHIRRHOFFEN	Lotissement "Les crécerelles" - Phase 2
	SEEBACH	Devenir du Centre bourg
	SELTZ	Lotissement «Les Genêts»
	SIVOM de Schweighouse-sur-Moder et environs	Démarche préalable à l'urbanisation de la zone du Halsen
	SOULTZ-SOUS-FORETS	Aménagement du quartier+ 67 "Salzbaechel"
WINGEN	Aménagement du quartier+ 67 "Les Sapins" 2ème tranche	
WOERTH	Etude de faisabilité secteur HERRENBERG-MANNENBACH	
Territoire Ouest (15)	ALTENHEIM	Projet de réaménagement de la rue de Wolsheim et entrée de village
	CdC du Pays de La Petite Pierre	Aménagement de la traverse de la Petite Pierre
	CdC du Pays de La Petite Pierre	Aménagement de la rue principale RD919 à Wimmenau
	CdC du Kochersberg	Accompagnement de la ZAC de l'ACKERLAND
	DUNTZENHEIM	Etude d'opportunité du réaménagement de rues et d'espaces publics
	NEUWILLER-LES SAVERNE	Faisabilité pour la mise en sécurité de la traverse du village
	QUATZENHEIM	Piste cyclable entre Quatzenheim et Furdenheim
	QUATZENHEIM	Réaménagement de la rue des Seigneurs
	QUATZENHEIM	Réaménagement de la traverse rue de Furdenheim
	SOMMERAU	Etude urbaine, projet centre et projet urbain habitat
	WALDHAMBACH	Etude préalable pour l'extension des réseaux dans le secteur «Bruhl»
	WALTENHEIM-SUR-ZORN	Réaménagement des rues de l'Ecole, de l'Eglise et du coeur de village
	WASSELONNE	Etude d'opportunité pour l'amélioration de la desserte de la ZA
	WILWISHEIM	Aménagement du coeur de village
WIMMENAU	Faisabilité pour la mise en sécurité de la traverse du village / DCE	
Territoire Sud (39)	BARR	Aménagement de voiries "Croix de la Poste"
	BARR	Aménagement du Quartier Bodenreben
	BARR	Aménagement des abords de l'Hôtel de Ville
	BARR	Aménagement du secteur Silberkrauss-Eschbuhl
	BARR	Aménagement route de Sélestat
	BENFELD	Aménagement du centre-ville
	BREITENBACH	Réaménagement des rues
	CdC des Portes de Rosheim	ZAEI du Fehrel
	CdC du Canton d'Erstein	Réaménagement de la RD 1083
	CdC du Canton d'Erstein	Extension de la ZA de la «Kaltau» à Hindisheim
	CdC du Canton d'Erstein	Aménagement d'une Zone d'Activités à Rhinau
	CdC du Canton d'Erstein	Aménagement de la tranche 2 du PAPE à Erstein
	CdC du Canton d'Erstein	Extension du parc d'activités à Sand
	CdC du Canton d'Erstein	Faisabilité de liaisons cyclables
	CdC du Canton d'Erstein	Aménagement de la zone d'activités de Rhinau
	CdC de Sélestat	Schéma directeur des zones d'activités
	DAMBACH-LA-VILLE	Réaménagement de la rue du Maréchal Foch
	DUPPIGHEIM	Dévoisement de la RD 111
	EBERSHEIM	Réaménagement de la rue de Muttersholtz
	EBERSHEIM	Mise en place d'un projet partenarial pour la rue des Bleuets
	EICHHOFFEN	Aménagement de la route des Vosges (RD35)
	EICHHOFFEN	Aménagement de voiries (rues des bois et des Noisetiers)
	EPFIG	Aménagement de la rue des alliés
	ERGERSHEIM	Aménagement d'espaces publics
	ERNOLSHEIM-BRUCHE	Dévoisement RD 111 et avenue de la Concorde Projet LOHR
	HUTTENHEIM	Etude de circulation
	HUTTENHEIM	Restructuration de la friche ERGE
	KERTZFELD	Etude de faisabilité extension urbaine - secteur Oberfeld
	LA BROQUE	Quartier "Les Ecrus"
	MATZENHEIM	Aménagement de l'entrée de village
	MUTTERSOLTZ	Aménagement à Rathsamhausen et rue de Wittsheim
	NEUVE-EGLISE	Aménagement de voirie
	NORDHOUSE	Aménagement de la rue du Château
OBENHEIM	Modification du lotissement «Les jardins»	
RHINAU	Aménagement du parvis du collège et de la salle polyvalente	
SCHERWILLER	Etude de faisabilité des extensions urbaines	
SCHIRMECK	Quartier des Mésanges	
THANVILLE	Aménagement de voirie	
WITTISHEIM	Aménagement du parking de la salle polyvalente	



## Zoom Projets



### LANGENSULTZBACH - Reconversion de la friche de l'ancienne caserne Maginot

L'ATIP accompagne la commune de Langensultzbach pour l'élaboration de son PLU.

Le site de l'ancienne caserne Maginot a été identifié dans la phase diagnostic comme un secteur à enjeu pour le développement de la commune. En effet, cette friche mobilise une surface constructible très importante à l'échelle d'une commune rurale comme Langensultzbach. Elle est bien située mais le bâti se révèle peu propice à une reconversion pour l'habitat.

Sans pénaliser l'avancement de la démarche de PLU, il a été décidé d'approfondir la piste touristique et de réunir les bons acteurs techniques pour explorer la faisabilité d'un projet touristique.

Ainsi, en mettant autour de la table l'Agence de Développement Touristique, le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, l'Etablissement Public Foncier d'Alsace et l'ATIP, une démarche de projet peut s'organiser pour travailler sur plusieurs axes :

-La vérification des besoins à l'échelle du territoire de destination touristique de l'Alsace du Nord et de Sauer Pechelbronn en particulier, un territoire

riche de son hôtellerie familiale mais qui ne répond pas aux demandes d'hébergement de groupes. L'ADT apportera sa connaissance des enjeux du territoire et son expertise pour sérier le champ des possibles.

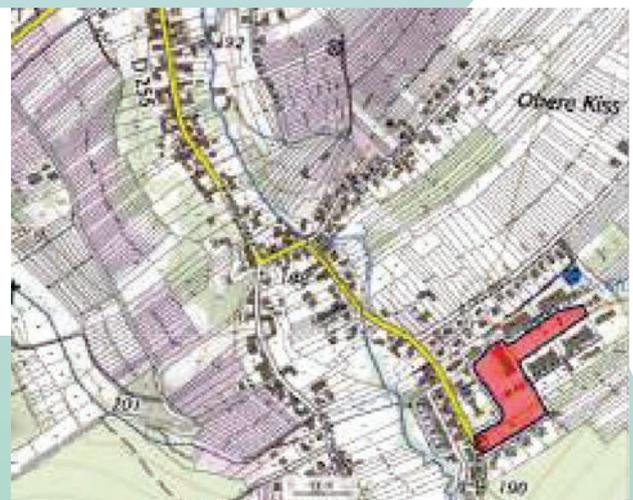
-Le bâtiment en lui-même revêt un caractère patrimonial évident mais il est très dégradé. La question de sa démolition ou de son maintien se pose. C'est pourquoi, la commune s'appuiera sur le Parc Naturel des Vosges du Nord pour la réalisation d'un diagnostic du bâtiment et des potentialités architecturales pour sa reconversion.

-En parallèle, poursuivant sa mission d'accompagnement technique sur le PLU, l'ATIP a proposé, en mettant en place un périmètre de projet dans le PLU, des modalités qui permettront à la collectivité d'avoir un regard, pendant 5 ans au moins, sur les projets qui pourraient émerger.

Ces réflexions communales, accompagnées par les acteurs du réseau d'ingénierie du Bas-Rhin permettront d'enrichir une convergence d'intérêts avec la communauté de communes qui porte la compétence touristique.



L'emprise foncière a été acquise par la commune de Langensultzbach en 1983 qui l'a revendue à une société immobilière en 1986 qui ne l'a transformée qu'en partie. Des logements ont été réalisés mais un des bâtiments reste aujourd'hui à l'abandon.



Le site de l'ancienne caserne Maginot est situé à l'entrée sud de la commune en continuité du village.

Le bâtiment principal, inauguré le 06 mai 1934 est implanté sur une emprise foncière de 60 ares environ, à flanc de montagne et largement exposé au sud, sud-ouest.

## Zoom Projets



### Entre MOMMENHEIM et WALTENHEIM-SUR-ZORN - Piste cyclable

En juillet 2017 les communes de Mommenheim et Waltenheim sur Zorn ont inauguré une nouvelle voie verte intégralement en site propre et reliant les deux communes ; ce nouvel itinéraire de déplacement doux, co-porté par les deux communes, permet, via la création de deux passerelles au-dessus de la Zorn et du canal de la Marne au Rhin, de relier les deux communes entre elles à toute heure. L'usage nocturne nécessaire pour l'accès au pôle multimodal de Mommenheim, est possible grâce à un système d'éclairage de type « train de lumière », accompagnant l'utilisateur tout en limitant la pollution lumineuse.

Depuis la mise en service de cet équipement, l'enthousiasme des usagers et de la population a confirmé aux élus la pertinence de leur intuition et leurs décisions qui répondent à une attente sociétale forte : faciliter le quotidien des habitants tout en diminuant la production de gaz à effet de serre. Toutefois, l'inauguration de cet équipement, a été précédée de quelques étapes de réflexions et d'études.

En 2014 et 2015 le SDAUH (qui deviendra l'ATIP) s'est vu confier et a mené une étude d'opportunité et de faisabilité, étude dont les conclusions ont permis de tester et confirmer le périmètre, et la faisabilité du projet. Tous les volets, techniques, administratifs, financiers ont été appréhendés, avec une lecture particulière des sensibilités du site traversé : PPRi, ZNIEFF, zones humides, zone de captage d'eau potable,... C'est dans le cadre de cette mission que les premiers contacts ont été établis avec les différents partenaires et services instructeurs : DDT, ARS, VNF, etc...

En juillet 2015, la conclusion de cette étude a permis aux élus de délibérer pour valider un tracé, une enveloppe financière prévisionnelle stabilisée, un périmètre de projet calant les emprises foncières nécessaires, un pré programme de projet, et des scénarios de plannings opérationnels. C'est lors de cette phase, avant engagement du volet opérationnel, que les deux communes ont pu confirmer la faisabilité sous l'angle de leurs capacités financières respectives ; leur engagement mutuel a été formalisé à travers la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage préparée par l'ATIP.

En mars 2016, après acquisition des emprises foncières nécessaires au projet, l'engagement du volet opérationnel a pu être confirmé par l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre. A travers une nouvelle mission en phase opérationnelle, l'ATIP a pu accompagner les élus dans la rédaction du marché de maîtrise d'œuvre, le lancement de la procédure de recherche de bureaux d'études spécialisés dans chaque thématique (ouvrage d'art, études environnementales, sensibilités, captages, etc...) et l'accompagnement des élus dans leur rôle de maître d'ouvrage pendant les phases d'étude et de travaux.

Sur ce projet, l'ATIP a ainsi été amenée à accompagner les élus, de l'émergence de l'idée jusqu'à la réception des travaux. La possibilité d'intervention « sur mesure » de l'ATIP, permet aux élus d'être accompagnés selon leurs besoins spécifiques, et la complexité de chaque projet.



### Francis WOLF - Maire de Mommenheim

« L'apport de l'ATIP dans la réalisation de cet ouvrage a été primordial. Les communes de notre taille n'ont pas la technicité suffisante pour concilier les contraintes environnementales, techniques et réglementaires en vue d'élaborer le cahier des charges de la maîtrise d'œuvre. C'est grâce à la totale confiance dans l'ATIP et dans un esprit très constructif que nous avons pu préparer le projet en prenant pleinement conscience des contraintes. La maîtrise préalable des aspects les plus délicats du dossier nous a permis de débattre aisément puis valider les propositions faites par le maître d'œuvre. »



## Zoom Projets



### SEEBACH – Projet cœur de village

La mairie de Seebach s'est lancée dans une réflexion globale de restructuration du centre bourg et souhaite créer un cœur de village redynamisé et convivial en y concentrant des services.

Les composantes du programme à ce jour envisagées sont : l'accueil d'une surface commerciale avec station-service, l'accueil d'une résidence sénior, l'implantation d'une maison médicale et la création d'un parc, la mutualisation des espaces de stationnement devant répondre tant aux usages quotidiens qu'aux événements festifs. Ce projet implique le déplacement préalable du terrain de football, qui sera réaménagé dans le pôle culturel et sportif confortant l'attractivité du village.

C'est à la fois une véritable opération « à tiroir » qui doit être programmée et coordonnée, mais aussi une démarche de projet urbain de restructuration des espaces publics, cheminements, places et plaines de jeux.

Pour ce projet, la commune a souhaité faire appel à l'ATIP et au CAUE du Bas-Rhin.

L'accompagnement de l'ATIP porte sur :

- L'élaboration d'un diagnostic des sites concernés par la réflexion et la mise en perspective des enjeux ;
- La vérification de l'opportunité et de la faisabilité technique et financière du projet ;
- L'articulation des problématiques diverses: acquisition et vente foncières, mise en compatibilité avec le PLUi, prise en compte des enjeux de calendrier des acteurs externes (ouverture du Carrefour, implantation de la maison médicale...);
- L'accompagnement de la commune pour le recru-

tement du maître d'œuvre : montage de dossier de consultation dans le respect des dispositions des marchés publics, organisation de la consultation et assistance de la commune dans les étapes de choix du maître d'œuvre ;

- L'appui au pilotage et le suivi des études réalisées par le maître d'œuvre puis l'accompagnement de la commune durant la réalisation des travaux.

Le CAUE du Bas-Rhin apporte son appui sur la démarche globale de développement durable du village et a réalisé en amont de la désignation de la maîtrise d'œuvre, les scénarios de faisabilité qui ont pu alimenter le programme de l'opération.

Dans cette démarche très transversale, impliquant une vision globale sur la qualité urbaine et architecturale en même temps qu'une approche tenant compte des enjeux réglementaires, l'ATIP et le CAUE apportent des expertises très complémentaires qui ne manqueront pas de s'articuler avec le travail engagé avec le SDEA sur une démarche de revalorisation du ruisseau Seebach.



### Michel LOM - Maire de Seebach

« La commune de Seebach est une commune de taille moyenne mais qui porte un projet d'envergure pour les 30 prochaines années. Les enjeux sont multiples : intégrer un aménagement qualitatif dans un site inscrit et structurant dans une restructuration plus globale de la commune à long terme. Nous avons souhaité nous faire épauler par une équipe projet la plus complète possible qui puisse intervenir sur toutes les composantes du projet. Nous avons fait le choix de la complémentarité et de l'accompagnement sur la durée en faisant appel aux outils de l'ingénierie disponibles à l'échelle du département à savoir l'ATIP et le CAUE. Le bilan est aujourd'hui très positif. L'accompagnement a été garanti et l'équipe projet ainsi constituée permet une réactivité et une cohérence d'ensemble qui permet d'avancer dans un projet qui se concrétise peu à peu. »





## Zoom Projets



### KERTZFELD - Aménagement du secteur Oberfeld

Dans le cadre de son développement urbain, la commune de Kertzfeld a demandé à l'ATIP de réaliser une étude de faisabilité pour l'aménagement du secteur Oberfeld, secteur non urbanisé enclavé dans l'enveloppe urbaine du village (possibilités réglementaires et techniques, objectifs de densité et de mixité ...).

L'étude réalisée par l'ATIP a porté sur l'analyse multicritère du site et la définition de ses enjeux, la proposition d'un plan de principe d'aménagement chiffré sur la base de plusieurs scénarii et la définition des différentes modalités opérationnelles et procédures d'aménagement possibles.

Elle a ainsi mis en évidence, sur la base des éléments connus à cette date, le potentiel théorique de restructuration et les possibilités d'aménagement du secteur. Les résultats de cette étude ont amené la commune à se positionner quant au choix des procédures et modalités de montage opérationnel de l'aménagement, ce qui lui a permis de retenir le principe d'une collaboration étroite avec certains acteurs du réseau d'ingénierie départementale, à savoir l'Établissement Public Foncier d'Alsace, pour la négociation, l'acquisition et le portage fonciers, et avec le GIE Viabitat 67, pour la réalisation opérationnelle du projet.

Plusieurs réunions ont été organisées avec les différents partenaires pour affiner les modalités de

cette collaboration et identifier les freins éventuels, notamment en matière de foncier. Une rencontre avec le principal propriétaire foncier a également eu lieu de manière à identifier son positionnement et ses attentes vis-à-vis de l'évolution du site.

Par ailleurs, la commune a pu, grâce aux perspectives d'évolution présentées qui répondent à un objectif prioritaire de pérennisation des équipements publics, reprendre le déroulement de l'élaboration de son PLU, bloqué depuis plusieurs mois. Elle a sollicité d'ailleurs l'accompagnement de l'ATIP en vue de l'achèvement de la procédure. Les études complémentaires préconisées dans ce cadre pour la détermination du caractère humide d'une partie des terrains concernés sur cette zone ont amené à affiner le périmètre du projet.

L'ATIP et le GIE ont élaboré conjointement des principes d'aménagement adaptés à la nouvelle configuration de l'opération, sur la base de principes socio-économiques partagés, pour concevoir cette nouvelle zone d'habitat en recherchant la mixité des formes et les produits habitats adaptés au contexte.

Les réflexions se poursuivront en 2018 de manière à faire avancer au maximum les démarches préliminaires et le montage de l'opération pour la rendre viable dès l'approbation du PLU.





## Zoom Projets

### KIRCHHEIM / ODRATZHEIM

#### Révisions des PLU : un travail en collaboration avec l'Établissement Public Foncier d'Alsace

En juillet 2016, les communes de Kirchheim et Odratzheim ont décidé de réviser leur PLU.

Afin d'assurer la réalisation d'études autour de thématiques et enjeux partagés à l'échelle des deux communes, l'ATIP a accompagné ses membres dans la constitution d'un marché sous forme de groupement de commandes.

Les études ont démarré en janvier 2017. Les élus ont travaillé, de concert, sur le diagnostic et la définition des besoins des communes en explorant des thématiques variées comme la socio-économie, l'environnement, le paysage ou l'organisation de l'espace paysager.

Les élus ont également eu à travailler, conformément aux dispositions de la loi ALUR, sur les capacités de densification et de mutation des espaces bâtis.

Afin d'approfondir ce dernier point, l'ATIP a proposé à ses membres, dans le cadre du réseau d'ingénierie départementale, de faire intervenir l'Établissement Public Foncier d'Alsace (EPFA). Cette structure, experte dans les questions foncières et immobilières, a pour mission d'assister les collectivités alsaciennes dans leurs procédures d'acquisition et de gestion du foncier nécessaire à la réalisation de projets d'intérêt public.

Lors d'une réunion de travail, les élus, le bureau d'études, l'EPFA et l'ATIP, ont partagé leurs visions respectives sur l'analyse des disponibilités foncières au sein des enveloppes urbaines. Cette étude a permis d'approfondir le diagnostic territorial des deux communes.

Kirchheim et Odratzheim comptent refaire appel au réseau d'ingénierie départementale et notamment à l'EPFA lorsqu'elles élaboreront leurs zonages et Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) afin de s'assurer de mettre en place les outils les plus adaptés à la réalisation de leurs projets futurs.

### Patrick DECK - Maire de Kirchheim

*«Après plus d'un an de partenariat avec l'ATIP dans la réalisation de notre PLU, je voudrais apporter le témoignage, d'une collaboration utile, efficace et pertinente.*

*En effet, il s'agit réellement d'un plus lors de nos réunions en symbiose avec le bureau d'étude et la commission communale du PLU. L'Atip, en complément du bureau d'étude nous apporte sa vision du territoire, intellectuelle et technique dans un esprit constructif à l'écoute des élus. En croisant ainsi tous les avis nous arrivons à faire les choix nécessaires afin que le PLU soit finalement le mieux adapté à Kirchheim.*

*Nos débats ont lieu dans une ambiance conviviale et chaleureuse alors que l'ordre du jour des réunions et des réflexions ne sont pas toujours aisés.*

*Voici aujourd'hui ma perception de la collaboration avec l'Atip qui se trouve être positive.»*



## Zoom Projets

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KOCHERSBERG ET DE L'ACKERLAND - collaboration avec le CAUE dans le cadre de l'élaboration du PLUi**

L'élaboration d'un PLU intercommunal dans les délais imposés par la loi Alur constitue pour les collectivités un véritable défi. Le travail nécessite une collaboration nouvelle entre des communes qui n'échangeaient pas entre elles sur ces questions, en vue de l'élaboration d'un projet commun et partagé, et ce, dans un laps de temps très court.

Ce territoire, situé aux portes de l'Eurométropole de Strasbourg, est très attractif et les villages se sont beaucoup développés dans le passé. La pression foncière y est forte et la maîtrise de l'urbanisation est un enjeu important pour les collectivités.

Le Président de la communauté de communes a souhaité dès le départ que les réflexions menées à l'occasion de la construction du PLUi intègrent une démarche de sensibilisation à la forme urbaine, à la qualité architecturale des projets futurs que le PLUi seul ne peut totalement maîtriser.

Pour ne pas renchérir outre mesure les coûts déjà élevés de l'élaboration d'un document d'urbanisme d'une telle ampleur (23 communes et 34 villages), le choix a été fait d'associer aux

réflexions des organismes institutionnels, et notamment le CAUE, qui intervient déjà dans plusieurs communes de ce territoire.

Le CAUE a répondu présent et a proposé d'accompagner la communauté de communes en menant un travail sur les questions de densité, de formes urbaines et de transformation des fermes, sujet particulièrement sensible.

Le CAUE apporte son éclairage et permet d'accompagner les élus à plusieurs niveaux :

- Sur la prise de conscience de la limite du règlement et des orientations d'aménagement et de programmation ;
- Sur l'intérêt d'anticiper et d'intervenir en amont sur les sites présentant des enjeux, notamment à travers des études préalables.

Le CAUE a proposé de réaliser des scénarii sur un ou deux cas susceptibles de mutation dans les prochaines années : ces réflexions pourront être ensuite intégrées dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLUi. Elles servent à étudier la faisabilité des projets et à maîtriser l'évolution des villages dans le cas d'extension urbaine, de restructuration d'îlots ou encore de mutation de corps de ferme.

## Le conseil



L'ATIP a vocation à apporter dans ses domaines d'activité, des conseils ponctuels qui permettent à la collectivité demandeuse de prendre des décisions et d'orienter ses réflexions, indépendamment ou préalablement à des missions conventionnées avec l'ATIP.

L'ATIP délivre le conseil sur tout sujet dans ses champs de compétence : ADS, fiscalité et financement de l'aménagement, urbanisme, procédures d'urbanisme et d'aménagement, paye et gestion des listes électorales, marchés publics (dans le cadre des missions d'accompagnement technique).

Pour ce faire, les métiers opérationnels sont associés aux métiers d'expertise pour produire une information la plus à jour possible et dans un format synthétique, adapté à la situation du demandeur.

L'ATIP reste bien sur son cœur de métier ; pour les sujets périphériques à ses missions, elle s'inscrit dans un réseau de partenaires spécialisés tel que l'EPFA pour le foncier, le GIE Viabitat 67, le CAUE et le Parc des Vosges du Nord pour l'architecture, le paysage et le patrimoine, etc. Un bon conseil consiste souvent d'abord à

mettre en relation le demandeur avec le technicien ou le service le plus pertinent.

Quel que soit le domaine du conseil, l'ATIP s'inscrit dans le réseau de l'ingénierie du Bas-Rhin qui doit être mobilisé au service de ses membres ; cela implique un passage de relais à la structure partenaire et le suivi de la réponse donnée.



**Un conseil mobilise entre 2 heures minimum à 4 demi-journées au maximum (temps cumulé de l'ensemble des membres de l'équipe projet).**

**Dans les domaines complexes, le conseil consiste à poser la problématique qui peut être un préalable utile à la mobilisation sous forme de mission.**

# L'Accompagnement technique pour le Département

En sa qualité de membre, le Département a confié à l'ATIP des missions de conseil, d'expertise juridique et d'accompagnement technique dans les domaines des routes, de la connaissance et du développement territorial ou encore en matière de taxe d'aménagement. L'ATIP a donc apporté en 2017 un service opérationnel et une expertise juridique dans ses domaines de compétences. Elle a contribué à la mise en œuvre des grands projets du Département et à la mise en réseau des acteurs de l'ingénierie publique.

## Accompagnement opérationnel :

-Sécurisation juridique et environnementale des projets d'investissements routiers du plan Territoires Connectés et Attractifs 2017-2021. Les différents projets sont analysés au regard des nouvelles dispositions réglementaires de la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) et de la réforme du code de l'environnement ;

-Rédaction de dossiers environnementaux tels que le dossier de dérogation du Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) de la liaison RD18-A4 Lorentzen, le dossier de Déclaration d'Utilité Publique sur la déviation de Mertzwiller, la définition de mise en œuvre des mesures compensatoires pour la déviation de Marmoutier (RD1004) ou encore le dossier loi sur l'eau pour une déviation de RD. L'ATIP a procédé par ailleurs à des accompagnements pour le montage de dossiers d'examen au cas par cas sur l'opportunité d'une évaluation environnementale ;

-Elaboration de dossiers techniques et suivi de la procédure administrative dans le cadre des déclarations de projet emportant mise en compatibilité de PLU pour une piste cyclable et pour la liaison RD1420-RD392 ;

-Esquisse d'aménagement et vérification technique pour l'amélioration de la visibilité du Vaisseau et des archives départementales dans un contexte de densification urbaine ;

-Soutien à la communauté de communes de l'Alsace Bossue pour l'implantation d'une activité dans le cadre de la politique départementale des territoires ;

-Réalisation d'un diagnostic territorial sur les

contraintes et potentialités d'un site touristique de manière à co-construire les besoins et l'offre en hébergement touristique du territoire.

## Formation et appui juridique :

L'ATIP a assuré pour le Département des missions de formation et une veille juridique et technique dans ses domaines d'expertises :

-Poursuite de la formation du réseau des Personnes Publiques Associées (PPA) du Département ;

-Formation des agents en charge des projets d'investissements routiers du plan Territoires Connectés et Attractifs 2017-2021. Au cours de cette formation ont été abordées la réforme des études d'impact, la loi Biodiversité et la réforme de la participation du public ;

-Conseil en matière de projet urbain partenarial. L'accompagnement de la mission PPA s'est poursuivi à travers la construction d'un porter-à-connaissance type en direction des collectivités.

Enfin, l'ATIP a systématiquement mené l'analyse des projets de loi en cours d'élaboration dans ses domaines d'expertises afin d'anticiper leurs éventuels effets. A la demande du Département, elle a contribué à répondre à l'appel à idées lancé par le Ministère de la cohésion des territoires sur le projet de loi Logement et a formulé des propositions d'adaptations sur le volet urbanisme.





## Expertise et animation :

L'ATIP est intervenue au côté du Département pour accompagner des communautés de communes dans leurs réflexions sur la mise en œuvre opérationnelle du transfert de compétence des zones d'activités économiques issu de la loi NOTRe. Elle a également accompagné le Département dans sa contribution pour le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET) du Grand Est.

L'ATIP a participé à l'organisation de la journée « projets innovants Smart City » et en a animé un groupe de travail. Elle a apporté un éclairage territorial dans le cadre des Contrats Départementaux de Développement Territorial et Humain.

Forte de son expertise en instruction du droit des sols, l'ATIP a accompagné les services du Département sur ses projets en amont des dépôts d'autorisations du droit des sols afin d'éviter tout blocage durant les procédures (Chalet du Champ du Feu...).

## Production de données :

-Production de cartographies pour la mise en œuvre du Plan Départemental de l'Habitat et pour le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public ;

-Transmission de données statistiques issues du logiciel d'instruction des permis de construire utilisées à des fins de perspectives dans le cadre des travaux de définition de la carte scolaire ;

-Collecte, mise à jour, et mise en forme des données environnementales pour le SIG du Département. A titre d'exemple, l'ATIP a mis en place un nouveau système de projection de toutes les données environnementales.

## Taxe d'aménagement

L'ATIP a poursuivi son partenariat avec la Direction Départementale des Territoires et a assuré la transmission, aux communes membres, d'un état précis des recettes de la taxe d'aménagement de l'ensemble des dossiers traités par la DDT au cours du dernier semestre 2016 et du premier semestre 2017.

Elle participe à l'amélioration en continu de la saisie des formulaires fiscaux pour faciliter l'instruction et met en place un groupe de travail utilisateurs pour préciser les attentes des collectivités et expérimenter une transmission des données de la taxe via le logiciel cart@ds.



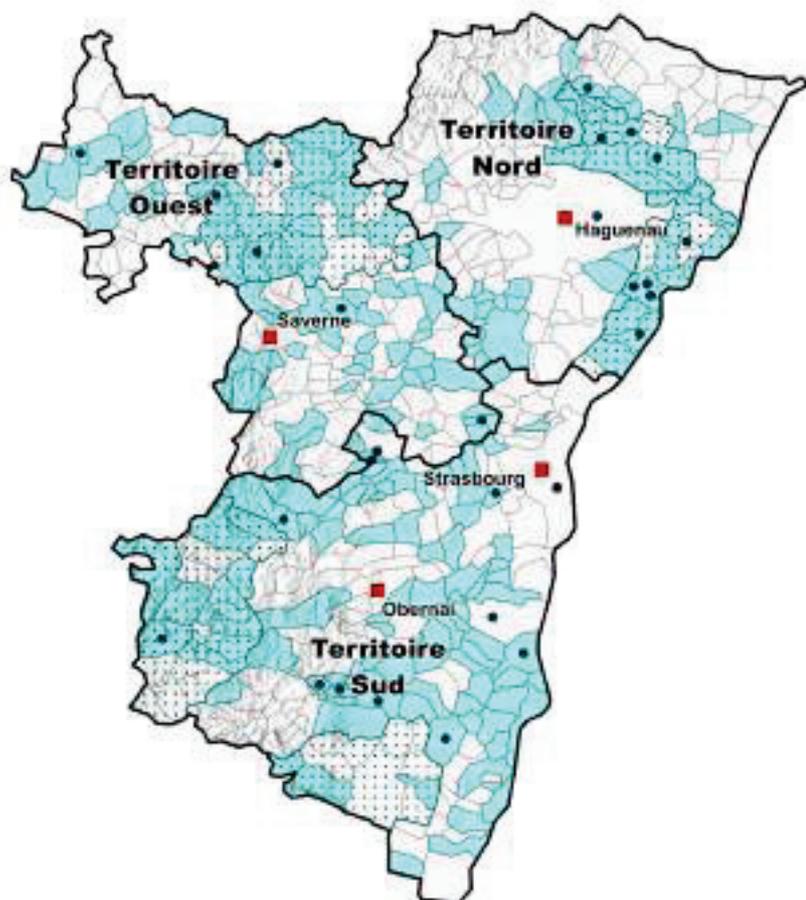
## Le traitement des paies



La mission gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que des cotisations auprès des organismes sociaux met à disposition des collectivités qui le souhaitent, une interface de saisie des éléments de paie, assure le calcul mensuel des paies, fournit l'ensemble des états postpaie et des fichiers dématérialisés permettant de déclarer et de mandater les charges et les salaires.

La réalisation de la Déclaration Annuelle des Données Sociales (DADSU) en fin d'année fait également partie de la mission, tout comme la veille réglementaire et l'assistance aux utilisateurs. La mission paie travaille pour 278 collectivités et établissements publics, dont 15 non membres et calcule une moyenne de 6026 bulletins de paie chaque mois.

L'année 2017 a été une année de stabilisation, après le changement de logiciel intervenu en 2016. Les formations des collectivités se sont poursuivies, avec 8 sessions organisées, pour un total de 67 stagiaires. Les retours des utilisateurs sur le logiciel, ses fonctionnalités et son ergonomie sont positifs, et l'ATIP poursuit le travail en cours pour proposer toujours plus d'états et de documentations adaptés aux attentes et aux spécificités des collectivités qui lui font confiance.



Collectivités accompagnées par l'ATIP pour la mission Paies

-  Autres organismes
-  Communautés de Communes
-  Communes
-  Sites ATIP
-  Territoires ATIP

### Nb de collectivités accompagnées

<b>Territoire NORD</b>	69
<b>Territoire OUEST</b>	80
<b>Territoire SUD</b>	114
<b>Hors Bas-Rhin</b>	15
<b>TOTAL</b>	<b>278</b>

## La gestion des listes électorales

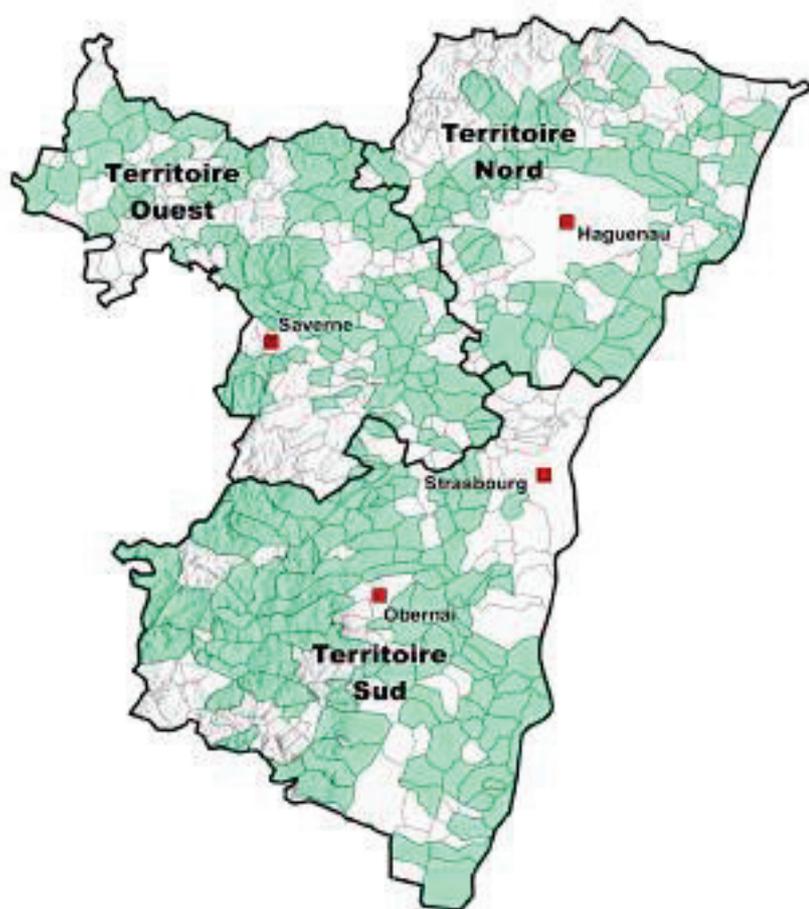


L'ATIP assure la gestion des listes électorales pour le compte des communes qui lui ont confié cette mission. Cette prestation comprend la prise en compte des mouvements des électeurs ainsi que l'édition des cartes électorales et des différentes listes prévues par la législation.

Les transmissions à l'INSEE sont également assurées à compter du mois de septembre de chaque année. L'activité de la mission gestion des listes électorales est cyclique et concentrée sur certaines périodes de l'année : les inscriptions et l'édition de documents rectificatifs en décembre et janvier, la révision des listes en mars, et les périodes de scrutins.

L'année 2017 a été une année de refonte des listes électorales. La refonte consiste, après intégration des nouveaux électeurs inscrits et suppression des mentions relatives aux électeurs radiés, à reclasser l'ensemble des électeurs dans l'ordre alphabétique et à procéder à une nouvelle numérotation. L'ensemble des cartes électorales et des listes a été imprimé et mis à disposition des communes, pour que les différents scrutins qui ont émaillé 2017 se déroulent dans de bonnes conditions.

Pour prendre en compte les évolutions législatives et offrir aux communes un outil de gestion plus ergonomique, le projet de changement de logiciel a démarré. Une enquête auprès des communes a permis de recueillir les souhaits d'évolution et les attentes des utilisateurs, qui ont été intégrés dans le cahier des charges du nouveau logiciel. Une réunion d'information a été organisée en septembre pour présenter les grandes lignes des évolutions réglementaires à venir et mesurer leurs impacts sur l'activité de gestion des listes électorales. A la suite de cette réunion, une dizaine de collectivités volontaires ont constitué un groupe de travail qui participera à la mise en place du nouvel outil, en effectuant des tests à partir du mois de mars 2018. Le nouvel outil quant à lui, sera déployé au deuxième semestre 2018.



	Nb de collectivités accompagnées
<b>Territoire NORD</b>	79
<b>Territoire OUEST</b>	90
<b>Territoire SUD</b>	116
<b>Hors Bas-Rhin</b>	2
<b>TOTAL</b>	<b>287</b>

# Qualité, méthodes et expertises, actions transversales : les chantiers 2017



## La consolidation des données liées à l'instruction et valorisation

Au cours de cette année, l'ATIP s'est engagée dans un processus de valorisation des données issues du logiciel d'instruction des autorisations du droit des sols cart@DS. Il s'agit de mobiliser les informations découlant de l'instruction des autorisations d'urbanisme délivrées dans les 452 communes du Bas-Rhin suivies par l'ATIP. Ces données, saisies dans un but d'instruction, pourront être mobilisées pour :

- Construire des outils de suivi dynamiques des évolutions territoriales ;
- Disposer de données sur la construction neuve avant l'engagement des travaux autorisés ;
- Elaborer des rapports réguliers relatifs à l'activité ADS à destination des communes et des communautés de communes.

## La mise à disposition du public des documents d'urbanisme des membres de l'ATIP

Cette année a vu l'achèvement d'un travail important de versement en ligne des documents d'urbanisme des membres de l'ATIP. 320 documents d'urbanisme ont été ainsi publiés, couvrant 454 communes du Bas-Rhin. Le site de l'ATIP, outre sa dimension grand public, est devenu le référentiel interne à l'ATIP des documents d'urbanisme. Ces documents sont librement consultables sur le site <http://plu.atip67.fr>. Les communes ont ainsi la faculté d'y diriger le public, de mobiliser les documents publiés en les consultant et en les imprimant et d'intégrer un lien à leur propre site internet. Enfin, cette publication constitue une réponse mutualisée à l'obligation pour chaque commune de publier son document d'urbanisme sur internet en attendant une publication en version CNIG lors d'une future approbation.

## Les développements autour de l'information géographique

L'année a été consacrée à identifier les besoins et à explorer les opportunités de mutualisation, de mise en réseau, d'échange de données et à la mise en place d'un SIG de consultation au profit des équipes études de l'ATIP.

## Une activité de formation importante en 2017

29 journées de formation ont permis de former 253 agents communaux au logiciel d'instruction cart@DS couplé au système d'information géographique intégré intr@GEO. L'ATIP a également assuré pour le Département, des sessions de formation du réseau Personnes Publiques Associées (PPA) ainsi que d'agents sur les évolutions des procédures environnementales et sur la participation du public. Les agents de l'ATIP ont bénéficié, quant à eux, de formations délivrées par l'équipe des référents de l'ATIP portant notamment sur le risque inondation lié à l'instruction des autorisations d'urbanisme et sur le RNU en lien avec la DDT, mais aussi sur les évolutions des procédures environnementales (étude d'impact), la loi biodiversité, la participation du public, la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (dite LCAP). Ils ont également suivi une formation sur les jeux d'acteurs dans la construction de la ville et l'articulation entre planification et mise en œuvre opérationnelle des projets de construction.



AGENCE  
TERRITORIALE  
INTERCOMMUNALE  
PUBLIQUE

## La loi LCAP et ses incidences sur l'ADS

La loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine, dite LCAP, a modifié le régime des procédures patrimoniales, soulignant par la même occasion le champ d'application des autorisations d'urbanisme en renforçant la consultation du FAF sur des zones jusqu'à présent exclues. Cette fiche a pour objet de faire la synthèse de ces modifications et de leur incidence sur l'application du droit des sols.

### Résumé des textes :

[Décret n° 2016-905 du 1 juillet 2016 relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine](#)

[Décret n° 2016-1138 du 24 décembre 2016 relatif à des dispositions de nature à améliorer l'architecture](#)

[Décret n° 2017-262 du 23 février 2017 à l'élaboration du projet architectural, paysager et environnemental d'un territoire](#)

[Décret n° 2017-456 du 21 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables](#)

### Les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)

des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) (anglais)

Le Site de Protection du Patrimoine de l'Alsace (SPPA) (français) (PDF)

Le Site de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (SMVAP) (français) (PDF)

Le Site de l'Alsace (SIS) (français)

## Une nouvelle mission : la formation des élus locaux !

Les questions d'urbanisme, d'aménagement et d'environnement sont aujourd'hui centrales dans l'action des élus locaux. Ces domaines connaissent des évolutions constantes tant en ce qui concerne leur cadre juridique que du point de vue des pratiques. L'ATIP a obtenu l'agrément du Ministère de l'Intérieur pour dispenser des formations aux élus locaux. Après avoir audité ses membres et en lien avec l'association des maires du Bas-Rhin, elle a construit son premier catalogue de formations pour l'année 2018 autour de 5 thématiques axées sur les fondamentaux de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'environnement.

## La diffusion d'une veille juridique et technique

Outil d'ingénierie commun pour accompagner les projets d'urbanisme et d'aménagement, l'ATIP s'emploie à rendre accessible à tous le fruit de son travail de suivi des évolutions législatives, réglementaires, jurisprudentielles mais aussi des pratiques dans ces domaines. Dans cette optique, l'ATIP a conçu une veille juridique et technique à destination de ses membres (2 numéros sont parus en 2017).



Veille juridique et technique à destination des membres de l'ATIP  
n°2

### SOMMAIRE

URBANISME .....	5
Loi Egalité et territoire .....	5
Urbanisme intégré en l'absence de SCOT .....	6
Procédure pour recourir à l'urbanisme local dans les communes de plus de 9 ans .....	8
AEB .....	7
Cadastre des PCN et retour au RNU .....	7
Deuil de recours à un architecte .....	8
Diverses dispositions de la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016 .....	9
Création de droits à construire dans les lotissements .....	9
CONSTRUCTION .....	10
Établissements recevant du public .....	10
ENVIRONNEMENT .....	10
Décrets d'application de la loi sur la responsabilité de la biodiversité .....	10
Entrée en vigueur du nouveau dispositif d'autorisation environnementale .....	11
Lancement du programme Nature 2020 .....	12
Interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires et des pesticides dans les espaces verts des collectivités territoriales au 1 <sup>er</sup> janvier 2017 .....	13
ACTUALITÉS DES TERRITOIRES .....	13
Publications au recueil des actes administratifs .....	13
CONTACTS ATIP .....	14

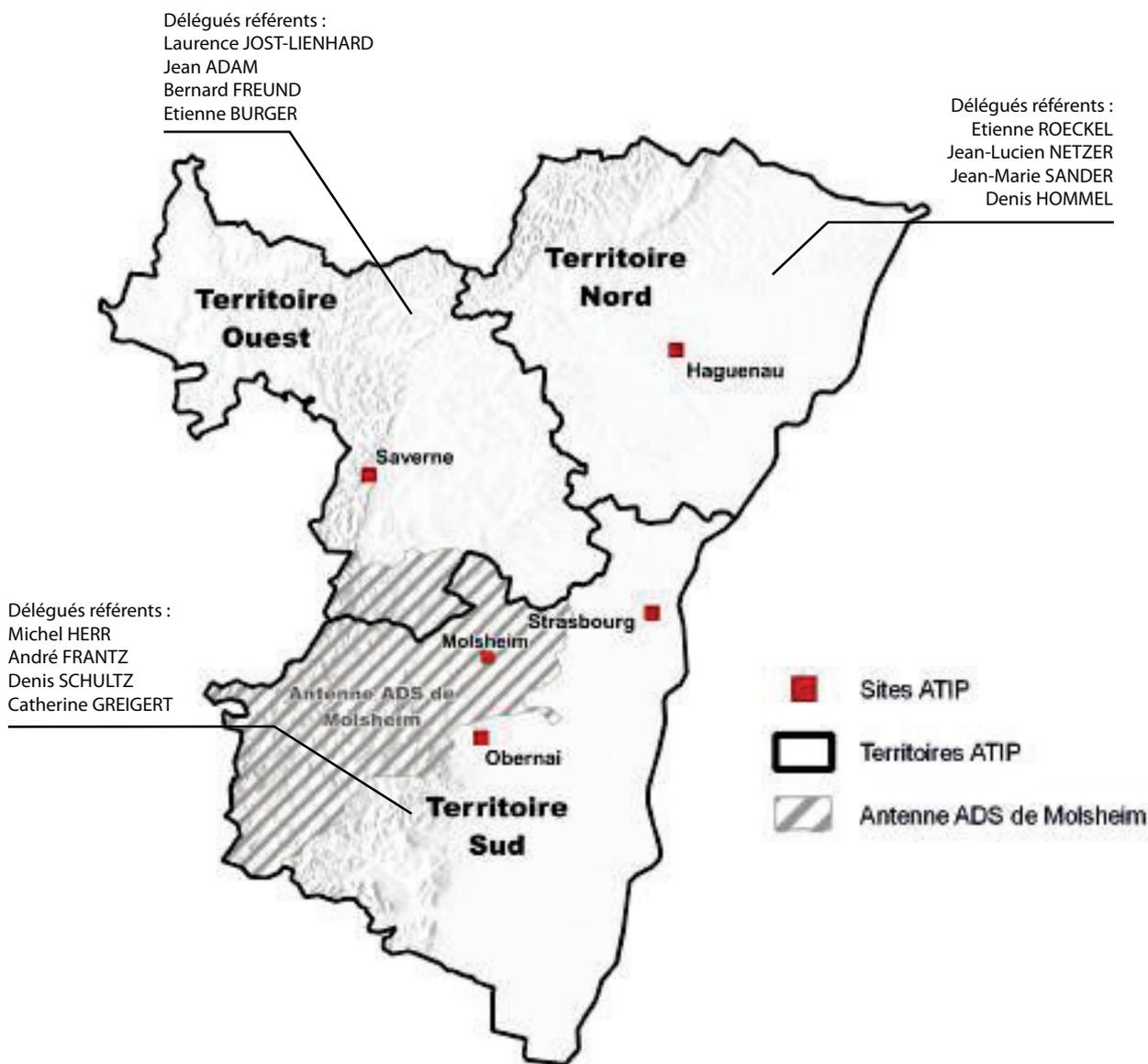
En complément, des fiches techniques ont été élaborées pour que les membres de l'ATIP disposent des clefs de compréhension de certaines évolutions et de leurs implications (fiches techniques relatives au Règlement national d'urbanisme et à la loi LCAP). L'ATIP s'est aussi engagée dans la mise au point de documents pédagogiques visant à faciliter le processus d'instruction et l'information des pétitionnaires dans le domaine de l'application du droit des sols (fiches sur le contenu des dossiers de déclaration préalable et de permis de construire de maison individuelle).

## Les partenariats

Les services de l'Etat sont des acteurs clefs dans la réalisation des actions et des projets dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'environnement. Aussi, l'ATIP a mis en place des réunions d'échange régulières avec la Direction Départementale des Territoires mais aussi en tant que de besoin avec d'autres services tels que la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL), l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Bas-Rhin (ABF), les services préfectoraux.

Enfin, l'ATIP a poursuivi le développement de ses partenariats, en particulier avec les acteurs du réseau d'ingénierie du Bas-Rhin (EPFA, GIE VIABITAT 67, Archéologie Alsace, ADIRA, ADT, ADEUS, CAUE) afin d'assurer une meilleure mobilisation des compétences et expertises des acteurs de l'ingénierie à chaque étape des projets menés par les collectivités. Dans ce cadre, l'ATIP a notamment participé à la réunion d'échange sur les permis d'aménager organisée par le SYCOPARC et consolidé sa relation de travail avec ses équipes. L'ATIP a contribué aux ateliers techniques de l'ADEUS portant sur les conséquences des fusions des communautés de communes et les nouveaux périmètres de SCOT pour les PLU et PLUi et sur le nouveau contenu du PLU. Un groupe de travail avec le SDEA a abouti à la définition et la formalisation d'axes de collaboration technique entre les deux structures (mutualisation, protocoles d'actions liés à des retours d'expériences, mise en place d'expérimentations, fiches pratiques...).

## Les différents sites de l'ATIP en territoire



**Strasbourg**, Florence Wiel, tel : 03 88 76 63 63  
Hôtel du Département, 1 place du Quartier Blanc  
67000 Strasbourg  
florence.wiel@atip67.fr  
Secrétariat : Lucie Frey, tel : 03 88 76 67 03

**Haguenau**, Marie-Paule Georgel, tel : 03 68 33 87 27  
24 rue du Maire André Trabant 67500 Haguenau  
marie-paule.georgel@atip67.fr  
Secrétariat : Véronique Obert, tel : 03 68 33 87 20

**Saverne**, Dominique Baumann, tel : 03 88 76 66 69  
1 route de Maennolsheim 67700 Saverne  
dominique.baumann@atip67.fr  
Secrétariat : Valérie Braun, tel : 03 68 33 87 06

**Obernai**, Paulette Albert, tel : 03 88 76 66 77  
53 rue de Sélestat 67210 Obernai  
paulette.albert@atip67.fr  
Secrétariat : Sandrine Bauer, tel : 03 68 33 85 80

**Antenne ADS de Molsheim**, Nathalie Nouknaf, tel : 03 68 33 85 86  
8 rue Jacques Coulaux 67125 Molsheim  
nathalie.nouknaf@atip67.fr  
Secrétariat : Sandrine Bauer, tel : 03 68 33 85 80

**Gestion administrative et financière** : Monique Oechsel,  
tel : 03 88 76 65 63  
monique.oechsel@atip67.fr

**Paies et listes électorales** : Gildas Mignot, tel : 03 88 76 64 50  
gildas.mignot@atip67.fr

**Informatique Cartads** : Eric Soeder, tel : 03 88 76 62 14  
eric.soeder@atip67.fr

<p><b>Secrétariat Général</b></p> <p><i>Responsable</i> <b>MONIQUE OECHSEL</b></p> <p><i>Référent RH</i> <b>GUILLAUME BALAUD</b></p> <p><i>Comptable</i> <b>MIKAEL DILGER</b></p> <p><i>Assistante administrative</i> <b>CLAIRE BARBEAU</b></p> <p><i>Responsable paye &amp; listes électorales</i> <b>GILDAS MIGNOT</b></p> <p><i>Gestionnaires payes &amp; listes électorales</i> <b>CORINNE MUNTZ DANIELE QUIRI</b> *****</p> <p><i>Assistant administratif</i> <b>MIKAEL BOITEAU</b></p> <p><i>Renfort gestionnaire</i> <b>EFOLE BEAUFORT PASCALE DERBAL</b></p> <p><i>Apprenti gestionnaire payes</i> <b>CLEMENT GRAS</b></p>	<p><b>Ressources Métiers</b></p> <p><i>Responsable</i> <b>ISABELLE WERCKMANN</b></p> <p><i>Référent juridique</i> *****</p> <p><i>Référente aménagement</i> <b>RACHEL HOLDRINET</b></p> <p><i>Référente ADS</i> <b>CELINE STROEBEL</b></p> <p><i>Instructeurs volants</i> <b>NATACHA DAHLEN MATTHIEU STRENG</b></p> <p><i>Référente environnement</i> <b>FANNY PINET</b></p> <p><i>Référente urbanisme &amp; responsables procédures</i> <b>SEVERINE KLUMB</b></p> <p><i>Chargées de procédures</i> <b>SABINE BABAZADE CHRISTINE SCHAMBER LAVANYA SENBAGARAJ</b></p> <p><i>Responsable systèmes d'informations</i> <b>ERIC SOEDER</b></p> <p><i>Technicienne SI</i> <b>MALIKA BEY</b></p> <p><i>Géomaticiennes</i> <b>BETTY DESJARDIN SOPHIE ROUSSELET</b></p> <p><i>Renfort technicien SI</i> <b>JULIEN MONTICOLO</b></p>	<p><i>Responsable PLU et projets de territoires</i> <b>NATHALIE NOUKNAF</b></p> <p><b>Antenne ADS de Molsheim</b></p> <p><i>Responsable</i> <b>NATHALIE NOUKNAF</b></p> <p><i>Assistante</i> <b>SANDRINE BAUER</b></p> <p><i>Equipe ADS</i> <b>ROXANE KUBIAK PAULINE MANNSHARDT</b></p> <p><b>CATHERINE LEIBRICH CHARLOTTE BECHT</b></p> <p><b>NANCY LANG MAGALIE EVRARD SYLVAIN ROUX SANDRINE WOLFF</b></p> <p><i>Assistante administrative</i> <b>KATIA BRAUER</b></p>	<p><b>Territoire Sud</b></p> <p><i>Responsable</i> <b>PAULETTE ALBERT</b></p> <p><i>Assistante</i> <b>SANDRINE BAUER</b></p> <p><i>Chefs de projet</i> <b>LAURENT DARMOISE SEVERINE ETLING PATRICE MERCIER BRIGITTE MEYER</b></p> <p><i>Assistant de projet</i> <b>MATTHIEU SCHOTT</b></p> <p><i>Technicien de projet</i> <b>ERIC LOEFFLER</b></p> <p><i>Equipe ADS</i> <b>BERTRAND CATY OPHELIE GROSEMOUNGE</b></p> <p><b>BENEDICTE THEER ELENA GOURDON</b></p> <p><b>CATY OBER SABRINA PEREIRA</b></p> <p><b>ANNE BRUN FRANCK SCHNEIDER</b></p> <p><b>STEPHANE DEBEAUPUIS</b> <i>Assistant administratif</i> <b>JONATHAN SITTLER</b></p>	<p><b>Territoire Ouest</b></p> <p><i>Responsable</i> <b>DOMINIQUE BAUMANN</b></p> <p><i>Assistante</i> <b>VALERIE DIETSCH</b></p> <p><i>Chefs de projet</i> <b>PASCAL BOEHM AUDREY CUVEREAUX MARGAUX MARIT</b></p> <p><i>Assistante de projet</i> <b>RACHEL WOLFFER</b></p> <p><i>Technicienne de projet</i> <b>AGATHE FAUST</b></p> <p><i>Equipe ADS</i> <b>THIBAUT FILLIOL VALERIE HOFFMANN</b></p> <p><b>CLAUDE DOLLINGER AURELIE KOELLER</b></p> <p><b>VALENTIN DEFLOIRINE ISABELLE CANTIN MURIELLE LAQUIT VANESSA KELLER</b></p> <p><b>SANDRINE CONRAD MARINE CHASSIGNEUX</b></p>	<p><b>Territoire Nord</b></p> <p><i>Responsable</i> <b>M-PAULE GEORGELE</b></p> <p><i>Assistante</i> <b>VERONIQUE OBERT</b></p> <p><i>Chefs de projet</i> <b>HUBERT LEJEUNE CHARLOTTE SALLET FLORIAN RISPAL</b></p> <p><i>Assistant de projet</i> <b>MAXIME COSSAT</b></p> <p><i>Technicienne de projet</i> <b>LEONIE METZINGER</b></p> <p><i>Equipe ADS</i> <b>SANDRA ADAM SANDRINE VACHET (26/02)</b></p> <p><b>LAETTIA WISSEN AURELIE SCHOPP SOPHIE CATELAIN VIVIANE CARL</b></p> <p><b>BERNARD CHEVRE PATRICIA STRIEGEL</b></p> <p><b>CAROLINE EPLE CAROLINE ROUX-MEYER</b></p> <p><b>XAVIER EGLER ANNE-SYLVE BURGER</b></p> <p><b>ISABELLE GAULON SABRINA DELLEDONNE THOMAS FERTER</b></p> <p><i>Assistante administrative</i> <b>M-PAULE BAUMGARTNER</b></p>
--	--	--	--	--	--

